

lettres de Mr. Dumont, ce qui a duré jusqu'à 1 heure après midi. L'officier rapporteur ayant proposé les Candidats, de 2000 personnes, présentes une trentaine seulement demandèrent Sipson et Dumont. Cependant ces deux messieurs demandèrent le Poll. Il parait que leur plan est de retarder la marche de l'élection en faisant prêter le serment à tous les voteurs, croyant sans doute avoir plus de chance à Vaudreuil. Le poll s'est ajourné à 5 heures, et il n'avait été pris que 20 voix, dont 17 pour Labrie et Lefebvre, et 3 pour Sipson et Dumont.

On dit que l'exception prouve la règle. Nous saisissons donc l'occasion d'une exception pour rendre au clergé catholique de cette province, les hommages que ses vertus, ses lumières, sa bienfaisance, lui méritent à juste titre. Nous voyons avec plaisir qu'il sait concilier pour le plus grand bien de la religion et des mœurs ses rapports avec le gouvernement aux libertés que la constitution nous accorde. Un grand nombre de ses membres ont déjà fait voir par leur conduite indépendante que s'ils ont du respect pour les autorités, ils n'en ont pas moins pour les lois qui sous notre heureuse constitution sont au dessus des autorités, et pour les privilèges que cette constitution garantit aux divers corps de l'état. Le peuple Canadien pourra se convaincre par là que la religion catholique n'est pas une religion intolérante et persécutrice, qu'elle s'allie bien avec les principes d'une juste liberté, et qu'elle n'a pas besoin, pour se soutenir, d'un pacte mutuel offensif et défensif avec les autorités temporelles.

C'est bien à regret que nous en venons à l'exception dont nous avons parlé; mais quand on viole le respect dû aux lois, quand on fait servir la chaire de vérité à propager l'ignorance des principes si chers à des sujets britanniques, l'impartialité et la justice exigent que nous ne gardions pas le silence.

Dans un chef lieu d'élection, un prêtre a dernièrement saisi le tems pour prêcher sur l'obéissance passive que l'on doit aux princes et à ceux qui les représentent et la nécessité de ne leur désobéir en rien. Ce discours étoit fait évidemment au dire de tous les auditeurs, dans le dessein de favoriser un candidat du parti de l'administration qui devoit se présenter. C'est la seconde fois que ce monsieur agit de cette manière, dans les mêmes circonstances.

Si le clergé travaille lui-même à sa propre ruine et au triomphe d'une faction ennemie, que deviendront les droits civils et religieux que la faction veut renverser? Mais nous nous trompons; ce n'est pas le clergé, ce n'est qu'un individu que des motifs d'ambition ou d'autres semblables ont pu égarer. Si pour des raisons dont nous convenons, ce monsieur ne pouvoit prendre une part active dans les affaires du pays, du moins ne devoit-il pas se servir de la prédication de la parole divine, pour insinuer au peuple qu'il est soumis par la loi de Dieu aux volontés de l'administration même dans l'exercice de ses droits les plus sacrés, l'élection de ses membres. Ce monsieur ne peut ignorer, que sous le gouvernement britannique, la loi est au dessus de tout autre pouvoir, et que dans le choix de ses représentants, le peuple est Souverain. S'il le sait, et qu'il ait fait servir son ministère à inculquer le contraire, il est infidèle à son pays, à sa foi, et à notre auguste Souverain, qui seroit bien étonné s'il savoit que dans un coin de son empire, on peut faire son chemin en prêchant l'obéissance absolue et le mépris des principes de la Constitution.

Si nous n'avions pas déjà fait profession du respect sincère et mérité que nous portons au Clergé, nous nous plairions à mettre à côté de ce trait des actes nombreux de bienfaisance et de charité vraiment apostolique; nous serions voir les bienfaits de l'éducation répandus dans toute la province, en partie par ses soins; nous ne cesserions pas enfin sur le mérite de notre clergé; et même sous d'autres rapports, le Monsieur auquel nous avons fait allusion, est infiniment respectable. Mais le public qui sait apprécier les services de ses pasteurs, leur rendra sur ce point le témoignage le moins suspect, tout comme nous désirons qu'il nous rende la justice que ce n'est par aucuns motifs personnels que nous avons signalé une ombre dans le tableau aux amis des principes de la constitution et de la liberté des élections.

### ELECTION DE SOREL.

Samedi soir à l'ajournement, Mr. Nelson avoit 63 voix, et Mr. le Procureur Général Stuart 56. Il y avoit tout à espérer pour Mr. N. Il avoit encore plusieurs voix de réserve, et Mr. Stuart n'en avoit plus que trois ou quatre. Ce triomphe sur la Bureaucratie sera un triomphe complet, parcequ'il aura eu lieu dans un bourg ci-devant mal-famé, et sous les yeux mêmes de Son Excellence.

Si Mr. Stuart ne réussit pas, ce n'est pas faute d'avoir employé sur le husting les menaces, l'insolence et la morgue; il a voulu traiter les électeurs par le mépris et les injures, mais il a été obligé de descendre un peu de sa hauteur. Heureusement il a quelqu'un pour lui tenir tête, et le Dr. Nelson n'est pas homme, comme on dit, à se laisser manger la laine sur le dos.

Mr. Stuart a exigé le serment d'un grand nombre d'électeurs, les a menacés de la prison et du pilori, et a voulu en faire arrêter plusieurs. Mr. Morrisson, à qui il a osé en faire la proposition, lui a répondu qu'il prit garde lui-même, et qu'il lui ferait bien voir malgré son orgueil, que la loi étoit encore au dessus de lui. Un de ses amis dit-on, a voulu acheter pour £25 la voix d'un électeur qui demeure au Grand Maskamais qui a une propriété dans le village; mais il n'a pas réussi. Un électeur qui tient depuis dix ans environ trois emplacements du gouvernement, sur lesquels il reste quelques arrérages, a été menacé de la perte de sa propriété parcequ'il vouloit voter pour Mr. Nelson. Les amis de Mr. Nelson lui ont fait voir qu'on ne pouvoit l'évincer, et lui ont assuré l'indemnité de tout ce que la persécution pourroit lui faire perdre, s'il donnoit son vote comme il l'avoit résolu.



*Nec spes destituit!*

EN L'HONNEUR DU  
BOURG DE SOREL,  
Réhabilité le 31 Juil. 1827  
par le choix de Mr. le  
Dr. W. NELSON, pour  
Représentant, et la défaite  
du Pro. Gen. J. Stuart.



L'Election du Bourg de Sorel est terminée d'hier, Mardi, à cinq heures en faveur de Mr. le Docteur WOLFRED NELSON, par une majorité de 4 voix. Mr. le Procureur général se trouvant en dessous de huit voix, amena d'un coup 4 voteurs en sa faveur, dont aucun, dit-on, n'étoit électeur, ce qui a réduit le nombre à 4 voix. Mr. Stuart laissa alors le hustig pour aller faire un tour dans le bourg comme d'ordinaire, mais s'étant rendu à sa demeure, il écrivit au Rapporteur qu'il pouvoit clore le poll, et qu'il alloit envoyer son protégé; ce qu'il fit peu de tems après.

Etat du Poll à St. Eustache hier 31 Juillet au soir,

Mr. Lefebvre,	62
Mr. Labrie,	61
Mr. Dumont,	21
Mr. Simpson,	20

Messrs. Dumont et Simpson exigent toujours les trois sermens de chaque Electeur, et la désignation des biens.

\* \* \* Nous apprenons avec le plus vif intérêt que Mr. Berthelot qui vient de perdre son élection au bourg des Trois-Rivières par une majorité de 25 voix, a été élu unanimement au Comté de Buckinghamshire avec Mr. Bourdages et que Mr. Proulx, un des anciens membres de ce comté, lui a cédé généreusement sa place. C'est un hommage rendu à Mr. Berthelot dont tout le pays lui saura gré. Son élection, il n'y a pas à en douter, va enflammer encore d'avantage, s'il est possible, la rage de bureaucrates, et surtout des Trois Rivières; mais les électeurs de ce vilain bourg rougiront tôt ou tard d'avoir méconnu le talent et le mérite.

Il seroit impossible de rendre compte au long de toutes les brochures infâmes que la faction a publiées depuis le commencement des élections. Les injures qu'on y trouve sont si grossières, qu'elles doivent nécessairement donner une bien petite idée de ceux qui les publient et de ceux qui les approuvent. Au reste, ce seroit faire injure au public anglois de cette ville, de croire qu'il se plairait à de telles vilainies. Nous voyons avec consolation que la faction qui voudroit substituer ses propres intérêts à ceux de tout le pays, est maintenant réduite aux abois, et qu'une très grande partie des habitans d'origine britannique, ont senti que la Chambre d'Assemblée avoit défendu leurs droits aussi bien que ceux des Canadiens proprement dits.

Les sales brochures dont nous avons parlé, pour ne pas parler du reste des dégoûtantes injures dont elles sont remplies, osent appeler Messieurs Papineau, Cuvillier, et Viger, des parvenus. Il faut beaucoup de courage pour traiter ainsi des citoyens nés dans le pays de familles honnêtes et respectables, qui ont reçu une bonne éducation et ont rendu de grands services à leur pays, surtout quand on leur oppose Mr. Peter McGill, ci-devant Peter McCutcheon, et Mr. Molson. La noblesse de ces derniers est sans doute incontestable! Celle du chef de la clique ne l'est pas moins; il y a de nos compatriotes âgés qui ont vu ce qu'il étoit à son arrivée dans le pays, lui, et beaucoup d'autres qui font si bien les importants aujourd'hui.

### Aux Libres et Indépendans Electeurs du Comté de Warwick.

Messieurs,

LA sollicitation de plusieurs Electeurs respectables de ce comté, je me propose de venir en avant et de m'offrir comme Candidat à la prochaine élection; si vous me trouvez digne d'être un de vos Représentans, soyez persuadés que je mettrai toute l'attention et l'assiduité possible à remplir mon devoir dans un poste aussi élevé.

Je suis, messieurs,  
Votre très-humble,  
et obéissant serviteur.

PETER CHARLES LOEDLE.  
St. Paul, 19 Juillet, 1827.

### Aux libres et indépendans Electeurs du Comté de Richelieu.

Messieurs,

AYANT eu l'honneur de vous représenter dans le dernier Parlement, je prends la liberté de vous offrir de nouveau mes services, et de solliciter vos voix dans la prochaine Election.

Soyez persuadés, Messieurs, que si je puis réunir vos suffrages, rien ne sera épargné de ma part pour contribuer à la prospérité du Pays en général et à l'avantage de notre Comté en particulier.

J'ai l'honneur d'être  
Messieurs,

Votre très humble et obéissant Serviteur  
ROCH DE ST. OURS.  
St. Ques, le 9 Juillet, 1827.